

Objet : ARRETE PORTANT COMMISSIONNEMENT D'UN AGENT POUR EFFECTUER DES DECLARATIONS ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX (DAACT) ;

La Maire de Fontaines-sur-Saône

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.480-1 et suivants et R.160-1 et suivants,

VU la réponse apportée par le Ministère de l'intérieur publiée le 25/12/2014 à la suite de la question de Mr LEROY Philippe, sénateur de Moselle, publiée le 31/07/2014,

Considérant qu'en matière d'infractions à la législation relative à l'urbanisme, le maire agit au nom de l'État,

Considérant la nécessité d'assurer la protection du cadre de vie et de commissionner un agent pour la constatation des infractions,

ARRETE :

Article 1 :

Est commissionné, à compter de la date du présent arrêté, **M. CHARVOLIN Graig**, agent territorial de la commune de Fontaines-sur-Saône, rédacteur, occupant le poste d'agent administratif urbanisme, enseignes commerces et gestion de l'espace public pour :

- Rechercher et constater par procès-verbal, sur l'ensemble du territoire communal, les infractions aux règles d'urbanisme ;
- Vérifier la conformité des travaux déclarés par les maîtres d'ouvrage au moyen des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) ;
- Dresser, le cas échéant, les procès-verbaux nécessaires en cas de non-conformité ou d'absence de déclaration.

Article 2 :

L'agent commissionné devra être porteur du présent arrêté lors de l'exercice de ses missions.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et ampliation en sera adressée :

- Au représentant de l'État dans le département ;
- Au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Lyon.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie.

Article 5 :

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté :

- La maire,
- Le directeur général des services,
- Le directeur de l'aménagement du territoire,

Fait à FONTAINES-SUR-SAONE, le **mercredi 22/07/2026**

LA MAIRE,
Bénédicte HAMELIN

